

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3751

Autorisation d'un nouvel appel à candidatures pour la rétrocession du bail commercial sis 4 rue des Capucins à Lyon 1er et approbation du cahier des charges

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3751 - AUTORISATION D'UN NOUVEL APPEL A CANDIDATURES POUR LA RETROCESSION DU BAIL COMMERCIAL SIS 4 RUE DES CAPUCINS A LYON 1ER ET APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES (DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération du 28 février 2011, la Ville de Lyon a instauré un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les Pentes de la Croix-Rousse à partir des éléments d'un rapport d'analyse, précisant la situation du commerce et de l'artisanat de proximité à l'intérieur de ce périmètre et les menaces pesant sur la diversité commerciale et artisanale.

Par arrêté du 10 février 2017, M. le Maire de Lyon a mis en œuvre le droit de préemption dont il est titulaire, sur le bail commercial d'un local sis 4 rue des Capucins à Lyon 1^{er}.

Un cahier des charges a été approuvé par le Conseil municipal le 18 juillet 2017.

Le cahier des charges, modifié et joint au rapport, a pour objectif de fixer les conditions de rétrocession du bail, dont le prix proposé par la Ville est de 65 000 € afin de garantir le respect de la diversité commerciale et artisanale sur le périmètre de sauvegarde.

En effet, un premier appel à candidature avait été effectué du 31 juillet au 29 septembre 2017, à la suite de l'approbation du cahier des charges par délibération du Conseil municipal du 18 juillet 2017, mais est resté infructueux. Il est donc nécessaire de relancer l'appel à candidature afin de permettre la rétrocession du bail dans le délai légal en application de l'article L 214-2 du code de l'urbanisme.

Conformément à l'article R 214-11 du code de l'urbanisme, il va servir de support au nouvel appel à candidatures pour la rétrocession du bail.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu le code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L 214-1 et suivants et R 214-1 et suivants ;

Vu le code du commerce et, notamment, ses articles L 141-1 et L 145-1 à L 145-60 ;

Vu l'arrêté du 29 février 2008 relatif à la déclaration préalable à la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux ;

Vu le plan du périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité ;

Vu le Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial 2009-2015 approuvé par le Conseil de la Communauté urbaine de Lyon le 2 novembre 2009 ;

Vu le Schéma de Développement Economique et Commercial des Pentès de la Croix-Rousse ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2011/3211 du 28 février 2011 instaurant un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité sur les Pentès de la Croix-Rousse et déléguant à M. le Maire le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2017/3075 du Conseil municipal du 18 juillet 2017 approuvant le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du local situé 4 rue des capucins et autorisant M. le Maire à lancer la procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce bail ;

Vu l'arrêté de délégation de M. le Maire à ses Adjoints en date du 20 juillet 2017 - article 2 ;

Vu l'arrêté de M. le Maire du 10 février 2017 portant préemption du bail commercial de la SARL MAKE NOISE ;

Vu le cahier des charges approuvé par le Conseil municipal du 18 juillet 2017 ;

Vu ledit cahier des charges ;

Considérant que par la délibération n° 2011/3211 du 28 février 2011 citée ci-dessus, la Ville de Lyon a souhaité mettre en œuvre une politique anticipatrice et globale afin de préserver et maintenir la diversité commerciale dans le périmètre de sauvegarde concerné ;

Considérant la nécessité de trouver un repreneur respectant le cadre ainsi fixé dans un délai légal imparti par appel à candidatures sur la base du cahier des charges joint au rapport ;

Considérant que l'appel à candidature initial a été infructueux et qu'il est nécessaire de le renouveler et de le diffuser par tout moyen en permettant sa bonne diffusion pour mener à bien la rétrocession de ce local ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. Le nouveau cahier des charges de rétrocession du bail commercial de la Société MAKE NOISE portant sur un local situé 4 rue des Capucins à Lyon 1^{er}, préempté par la Ville de Lyon est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à lancer la nouvelle procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce droit au bail.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Fouziya BOUZERDA